

Rapport annuel 2016

concernant

la perception, la gestion et l'utilisation de la taxe d'élimination anticipée (TEA) sur les emballages en verre pour boissons

Version:	1.1
Statut:	approuvé
Date:	15 mai 2018

Sommaire

Préambule.....	3
1. Perception et utilisation de la taxe	3
1.1. Recettes et rétrocessions	3
1.2. Utilisation	4
1.2.1. Collecte, transport et traitement du verre usagé	4
1.2.2. Activités d'information.....	6
1.2.3. Coûts administratifs, coûts d'exploitation, projets et autres activités	9
2. Rapport financier.....	10
2.1. Bilan.....	10
2.2. Compte du fonds	11
2.3. Rapport de l'organe de révision.....	12
3. Séries temporelles.....	14
3.1. Recettes nettes de la TEA.....	14
3.2. Tarif de l'indemnité standard	15
3.3. Quantité collectée	16
3.4. Types de collecte et de valorisation	17
3.5. Utilisation des moyens.....	18

Préambule

Depuis le 1^{er} janvier 2002, une taxe d'élimination anticipée est prélevée sur les emballages en verre pour boissons. L'ordonnance sur les emballages pour boissons (OEB, RS 814.621) règle la remise et la reprise d'emballages en verre pour boissons destinés à l'utilisation en Suisse ainsi que le financement de l'élimination des emballages en verre. Les producteurs qui remettent des emballages en verre vides pour boissons destinés à l'utilisation en Suisse ainsi que les importateurs qui importent de tels emballages doivent verser une taxe d'élimination anticipée (TEA) à une organisation mandatée par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

Depuis le 1^{er} janvier 2015, ATAG Organisations économiques SA (AOE) effectue ce mandat en tant qu'organisation mandatée sous le nom de marque «VetroSwiss» pour le compte de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). La marque «VetroSwiss» est propriété de la Confédération suisse. Conformément à la loi fédérale sur les marchés publics (LMP), AOE a été mandatée par l'OFEV dans le cadre d'une procédure de gré à gré pour les années 2015 et 2016.

Dans le cadre de ce mandat, l'organisation mandatée est considérée comme une autorité au sens de l'art. 1, al. 2, let. e de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA, RS 172.021) et est soumise à la surveillance de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). L'organisation mandatée rend compte régulièrement à l'OFEV de la perception, de la gestion et de l'utilisation de la taxe d'élimination anticipée (rapports trimestriels). L'organisation mandatée doit remettre chaque année à son mandant, pour approbation, un concept et un budget pour les activités prévues l'année civile suivante. Toutes les utilisations de la taxe sont soumises à l'approbation de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

1. Perception et utilisation de la taxe

1.1. Recettes et rétrocessions

Les recettes de la TEA ont atteint 34,4 millions de francs en 2016, ce qui représente une augmentation de ~2% par rapport à l'année précédente. Avec quelque 3,1 millions de francs, le montant des rétrocessions de la TEA était également plus élevée (~45%). Les recettes nettes de la TEA ont atteint plus de 31,3 millions de francs, un niveau légèrement moins élevé de celui de l'année précédente.

	2016 (CHF)	2015 (CHF)
Recettes brutes TEA	34'438'756	33'602'187
Rétrocessions TEA sur les exportations	-3'109'165	-2'145'106
Recettes nettes TEA	31'329'591	31'457'082

Situation au 30.6.2017 - proposition «Montant des indemnités 2016» à l'Office fédéral de l'environnement OFEV

Les montants de la taxe d'élimination anticipée sur les emballages en verre pour boissons (TEA) sont les suivants, par emballage:

- 2 centimes (contenance de 0,09 à 0,33 litre compris)
- 4 centimes (contenance de 0,33 à 0,60 litre compris)
- 6 centimes (contenance de plus de 0,6 litre)

La répartition pour l'année 2015 se présente comme suit:

	2016	
	(Pièces)	(CHF)
Total fabrication et importations	935'586'205	34'438'756
<i>Contenance 0,09 - 0,33 litres</i>	495'918'086	9'918'362
<i>Contenance >0,33 - 0,60 litres</i>	92'984'641	3'719'386
<i>Contenance >0,60 litres</i>	346'683'477	20'801'009
Total rétrocessions	98'016'413	3'109'165
<i>Contenance 0,09 - 0,33 litres</i>	50'834'841	1'016'697
<i>Contenance >0,33 - 0,60 litres</i>	36'921'329	1'476'853
<i>Contenance >0,60 litres</i>	10'260'243	615'615

Situation au 30.6.2017 - proposition «Montant des indemnités 2016» à l'Office fédéral de l'environnement OFEV

1.2. Utilisation

1.2.1. Collecte, transport et traitement du verre usagé

Quantités de verre collectées

La quantité de verre usagé indemnisé a atteint 342'476 tonnes en 2016. Environ 71% de ce verre a été collecté trié et environ 28% non trié. La part du verre collecté entier était de 1%. Par rapport à l'année précédente, on enregistre une augmentation de plus de 7'000 tonnes (+2%).

Type de collecte	Type de valorisation	Taux de rétrocession (%)	2016		2015
			(Tonnes)	(%)	(Tonnes)
Verre entier	Réutilisation comme bouteille pour boisson	100%	4'269	1%	6'771
	Production de verre neuf (toutes les fractions)	100%	196'963	58%	198'283
Tessons triés	Production de produits à haute valeur écologique (tessons verts)	100%	44'845	13%	35'875
	Production de verre neuf (seulement bouteilles vertes) ou de produits à haute valeur écologique	60%	95'990	28%	94'194
Tessons non triés	Autres utilisations (p.ex. produit de substitution du sable)	20%	408	0%	315
Total			342'476	100%	335'437

Situation au 30.6.2017 - proposition «Montant des indemnités 2015» à l'Office fédéral de l'environnement OFEV

Taux de rétrocession (clé de répartition)

Le taux de rétrocession varie en fonction du type de collecte et de valorisation. Cette tarification différenciée est destinée à promouvoir une valorisation à haute valeur. La clé de répartition suivante est appliquée depuis 2009:

Type de collecte	Type de valorisation	Taux de rétrocession (%)
Verre entier	Réutilisation comme bouteille pour boisson	100%
	Production de verre neuf (toutes les fractions)	100%
Tessons triés	Tessons blancs et bruns pour la production de verre neuf	100%
	Tessons verts pour la production de produits à haute valeur écologique	100%
Tessons non triés	Production de verre neuf (possible seulement pour des bouteilles vertes) ou de produits à haute valeur écologique	60%
	Autres utilisations (p.ex. produit de substitution du sable)	20%

Tarif de l'indemnité standard et tarif spécial

Le système de la taxe d'élimination anticipée est basé sur le principe de la redistribution directe. Les recettes de la taxe d'une année civile sont utilisées pour indemniser la quantité de verre collectée de la même année. VetroSwiss ne disposait pas, jusqu'ici, d'une réserve de fluctuation dans un fonds, qui lui permettrait de définir un tarif de rétrocession fixe pour deux ou trois ans et garantir son paiement.

Afin de faciliter la planification pour les bénéficiaires de l'indemnité, un large cercle d'intéressés a souhaité que VetroSwiss élabore une indemnité qui puisse être annoncée et garantie pour l'année à venir. VetroSwiss a tenu compte de ce souhait lors de la fixation de l'indemnité pour 2016 et a attribué quelque CHF 266'000 à une réserve de fluctuation destinée à stabiliser les futures indemnités.

Sur la base des recettes nettes, de la quantité de verre usagé à indemniser et de l'attribution à la réserve du fonds, le tarif de l'indemnité standard (100%) a été abaissé de 2.50 francs à 91.00 francs par tonne.

Type de collecte	Taux de rétrocession (%)	Quantité (Tonnes)	Tarif de l'indemnité (CHF)	Indemnité (CHF)
Verre entier	100%	4'269	91.00	388'477
Tessons triés	100%	241'808	91.00	22'004'503
Tessons non triés	60%	95'990	54.60	5'241'077
	20%	408	18.20	7'434
Total		342'476	-	27'641'490

Situation au 30.6.2017 - proposition «Montant des indemnités 2016» à l'Office fédéral de l'environnement OFEV

Répartition par catégorie de destinataire

Type de collecte	Quantité (Tonnes)	Part (%)	Indemnité (CHF)
Communes	154'114	45%	12'438'671
Périmètres	102'743	30%	8'292'447
Entreprises de valorisation / transporteurs	78'769	23%	6'357'543
Entreprises	6'850	2%	552'830
Total	342'476	100%	27'641'490

Situation au 30.6.2017 - proposition «Montant des indemnités 2016» à l'Office fédéral de l'environnement OFEV

Charges

	2016 (CHF)	2015 (CHF)
Collecte, transport et traitement du verre usagé	27'979'481	29'587'759
<i>Indemnité pour le verre usagé récolté</i>	<i>27'798'981</i>	<i>29'308'011</i>
<i>Projet conteneurs ¹⁾</i>	<i>180'500</i>	<i>279'748</i>

¹⁾ Aide financière pour l'achat de nouveaux conteneurs. Ce projet a courru jusqu'à fin 2016.

1.2.2. Activités d'information

Dans sa communication, VetroSwiss met l'accent sur deux groupes cibles. D'une part, elle s'adresse à des organisations et des institutions actives dans le recyclage du verre usagé. Cela comprend des communes, des périmètres, d'autres collecteurs de verre usagé ainsi que des entreprises de transformation du verre. Parallèlement, le grand public est sensibilisé au moyen de campagnes ciblées à des aspects spécifiques de la collecte du verre usagé.

Information et échanges avec des organisations impliquées

Manifestations

Les **visites guidées** pour les collaborateurs/trices des communes et des centres d'entretien ainsi que pour les responsables politiques des communes et des villes ont une nouvelle fois connu un grand succès. VetroSwiss a réalisé 10 visites guidées de la verrerie Vetropack SA à Saint-Prex et 2 visites guidées de MISAPOR AG à Dagmersellen, qui ont accueilli quelque 300 participants.

Le 2 septembre 2016, environ 80 représentantes et représentants du secteur du recyclage du verre se sont retrouvés à Olten pour des échanges sur le thème «Mélangé ou trié?», dans le cadre du **Forum VetroSwiss**. Pourquoi le verre usagé collecté non trié, mais trié mécaniquement par la suite n'est-il pas indemnisé à 100%? Qu'impliquerait l'abandon du système de collecte triée qui a fait ses preuves? Quelles nouvelles dépendances cela créerait-il si les communes et les périmètres misaient sur un tri mécanique ultérieur? C'est autour de ces discussions qu'ont tourné les débats. Des conférenciers de l'Office fédéral de l'environnement, de Vetropack SA, de Satom SA et de VetroSwiss ont proposé des présentations lors de ce forum.

Publications

Le Courrier bouteille 2016 est paru en avril. A côté des chiffres de l'année de collecte 2015, le Courrier bouteille a proposé une foule d'informations sur le recyclage du verre. C'est ainsi qu'il a notamment présenté la nouvelle déchetterie d'Yverdon et la collecte de verre usagé avec mesure du niveau de remplissage à St-Gall. Un article a montré ce à quoi les communes et les périmètres doivent être attentifs lors d'appels d'offres, et Max Zulliger et Philipp Sutter ont informé sur les futurs points forts de VetroSwiss. Le Courrier bouteille paraît dans trois langues nationales avec un tirage total de 12'500 exemplaires.

Afin de disposer de matériel photographique d'actualité pour de futures publications ainsi que pour les relations publiques, les archives photographiques de VetroSwiss ont été agrandies. Un photographe a réalisé des photos de points de collecte dans les trois régions du pays.

Sensibilisation du grand public

Relations publiques

VetroSwiss était présente avec des annonces dans des médias sélectionnés. Des annonces ont été placées à quatre reprises dans le journal jurassien La Semaine. Dans la revue spécialisée Umwelttechnik Schweiz, un court article a été publié avec l'annonce et dans le Handelszeitung, VetroSwiss était présente dans le numéro spécial «saubere Schweiz». Parallèlement, VetroSwiss publie régulièrement des articles dans la lettre d'information de Swiss Recycling.

Campagnes aux points collecte avec concours pour les communes

Après avoir lancé, en 2015, une campagne d'affiches dans l'ensemble de la Suisse sur le thème «Seul un tri correct permet un recyclage correct» avec deux bouteilles insolites, VetroSwiss a développé ce thème en 2016 avec des affiches aux points de collecte communaux, la distribution gratuite de sacs de collecte et une campagne d'affiches nationale avec de nouveaux sujets.

Les affiches pour les points de collecte communaux ont proposé des informations détaillées sur ce qui doit être déposé dans les conteneurs de verre usagé et ce qui n'y a pas sa place. De plus, elles montraient à la population, à l'aide de chiffres concrets, les avantages du recyclage du verre usagé. VetroSwiss a gratuitement mis à disposition des communes des affiches F4 résistantes aux intempéries et réutilisables. En outre, des supports d'affiches mobiles ont été proposés à des conditions préférentielles.

Les communes qui participaient à cette campagne de collecte ont pu envoyer une photo des affiches en place et participer ainsi à un concours. Trente paniers à fruits bien remplis ont été tirés au sort parmi les communes participantes. 283 communes ont participé à la campagne de collecte et ont commandé, au total, près de 900 affiches.

Cette campagne aux points de collecte a également été suivie par les médias. Les communes ont reçu un article rédactionnel sur le thème de la campagne, article qu'elles pouvaient publier librement. Parallèlement, cet article a été envoyé à des médias locaux dans des régions sélectionnées.

Action de distribution de sacs et campagne d'affiches en automne

En septembre et octobre, VetroSwiss a distribué gratuitement 10'000 sacs de collecte de qualité avec le motif de la campagne dans neuf gares réparties dans toute la Suisse ainsi que sur le site de Maag Recycling AG, à Winterthur.

Parallèlement à l'action de distribution de sacs, une nouvelle campagne d'affiches a été lancée. Avec deux nouveaux sujets et un sujet existant, des questions concrètes ont été abordées: les bouteilles bleues vont dans le conteneur pour verre vert; les bocaux ayant contenu des denrées alimentaires doivent être rincés; les miroirs, verres à eau et autres matériaux étrangers ne doivent pas être jetés avec le verre usagé. Au total, près de 900 affiches de divers formats étaient visibles pendant quatre semaines dans toute la Suisse.

Action spéciale pour le CE et affiches dans les remontées mécaniques

Une autre action d'affiches a été lancée en juillet, à l'occasion du Championnat d'Europe de football. La bouteille rouge et blanche avec le titre «Bravo la Suisse: pas championne d'Europe, mais championne du monde du recyclage du verre» était visible pendant deux semaines après le CE à 180 emplacements dans toute la Suisse.

La même bouteille que sur l'affiche pour le CE, mais avec un autre slogan, a été placée sur des remontées mécaniques de Davos, Saas Fee, Loèche-les-Bains, Andermatt, Engelberg, Zermatt, Hoch-Ybrig ainsi que d'autres stations. Sur ces 400 petites affiches, VetroSwiss remerciait les randonneuses et les randonneurs de maintenir la montagne propre.

Panneaux articulés et sujets sur des véhicules

Pour les communes, VetroSwiss a réalisé et mis à disposition gratuitement des panneaux articulés. Ceux-ci présentent le cycle du verre, informent au moyen de chiffres clés sur le recyclage et proposent des conseils pour recycler correctement le verre usagé.

Enfin, des sujets de la campagne d'affiches ont été placés sur plusieurs véhicules de collecte à Regensdorf, Wallisellen, Schaffhouse et Lohn-Ammannsegg.

Affiliations

Les affiliations sont conclues d'entente avec le mandant. Ce dernier peut demander une proposition séparée, comprenant un concept de l'organisation correspondante. VetroSwiss est membre des associations «Interessengemeinschaft für eine saubere Umwelt (IGSU)» et «Swiss Recycling». VetroSwiss est représentée dans les organes de ces deux organisations. Les détails relatifs à ces organisations sont disponibles sur les pages Internet (www.igsu.ch, www.swissrecycling.ch).

Cette affiliation dans les deux organisations permet à VetroSwiss de profiter de synergies avec d'autres organisations de recyclage, ce qui a un effet positif sur les coûts et l'efficacité.

Par ailleurs, VetroSwiss est membre des organisations suivantes ou les soutient en tant que sponsor :

- Organisation Infrastructures communales (OIC)
- Communauté de travail de la branche suisse des boissons (ASG)
- Association suisse des distributeurs de boissons (ASDB)
- Association suisse pour les emballages de boissons respectueux de l'environnement (SVUG)

VetroSwiss entretient ces affiliations dans la perspective d'échanges avec le secteur et avec la politique ainsi qu'avec d'autres organisations de recyclage, afin de rester informée de l'évolution du marché et des objets politiques pertinents pour la réalisation du mandat relatif à la taxe d'élimination anticipée.

Charges

Conformément aux dispositions de l'ordonnance, les coûts des activités d'information ne doivent pas dépasser 10% des recettes annuelles de la taxe. Les coûts présentés comprennent toutes les contributions annuelles et liées à des projets d'organisations, les coûts de tiers ainsi que les prestations propres de l'organisation mandatée.

	2016		2015	
	(CHF)	% ¹⁾	(CHF)	% ¹⁾
Activités d'information	1'515'199	5%	1'219'478	4%

¹⁾ Part aux recettes brutes de la TEA

1.2.3. Coûts administratifs, coûts d'exploitation, projets et autres activités

Charges

	2016	2015
	(CHF)	(CHF)
Coûts administratifs, coûts d'exploitation, projets et autres activités	1'342'222	1'574'006
Coûts administratifs	1'002'112	1'133'484
Coûts d'exploitation, projets et autres activités	280'659	369'239
Résultat financier	63'264	71'282
Résultat exceptionnel	-3'813	-

2. Rapport financier

2.1. Bilan

(Version courte)

	2016 (CHF)	2015 (CHF)
ACTIFS		
Liquidités	16'078'453	6'807'015
Créances de livraisons et de prestations	16'105'481	27'016'291
Corrections de valeurs de créances de livraisons et de prestations	-349'799	-309'201
Autres créances à court terme	-	-
Comptes de régularisation actifs	2'767	-
Total actifs circulants	31'836'902	33'514'105
Total ACTIFS	31'836'902	33'514'104
PASSIFS		
Engagements de livraisons et de prestations	27'878'289	29'724'963
Comptes de régularisation passifs	867'131	1'073'123
Provisions à court terme	-	-
Total engagements à court terme	28'745'420	30'798'086
Provisions pour coûts de traitement	-	-
Total engagements à long terme	0	0
Avoir du fonds au 1.1	2'716'018	3'868'507
Augmentation / diminution	375'464	-1'152'489
Avoir du fonds au 31.12	3'091'482	2'716'018
Total PASSIFS	31'836'902	33'514'104

2.2. Compte du fonds

(Structuré par activités)

	2016 (CHF)	2015 (CHF)
Recettes TEA	34'396'999	33'602'187
Rétrocessions TEA sur les exportations	-3'109'165	-2'145'106
Pertes sur débiteurs / variation du ducroire / frais et intérêts pour encaissements	-75'468	-228'329
Total produits d'exploitation	31'212'367	31'228'753
Collecte, transport et traitement du verre usagé	-27'979'481	-29'587'759
<i>Indemnités pour le verre usagé récolté</i>	<i>-27'798'981</i>	<i>-29'308'011</i>
<i>Projet conteneurs</i>	<i>-180'500</i>	<i>-279'748</i>
Activités d'information	-1'515'199	-1'219'478
Coûts administratifs	-1'002'112	-1'133'484
Coûts d'exploitation, projets et autres activités	-280'659	-369'239
Total charges d'exploitation	-30'777'451	-32'309'960
Résultat financier	-63'264	-71'282
Résultat exceptionnel	3'813	0
Augmentation / diminution du fonds	375'464	-1'152'489

2.3. Rapport de l'organe de révision

RÖTHLISBERGER



Dr. Röthlisberger AG
Schönburgstrasse 41
Postfach 561
3000 Bern 22
T +41 (0)31 336 14 14
roethlisbergerag.ch

Partnersgesellschaft
.....
G+S Treuhand AG 
Bern
.....
 Mitglied von EXPERT Suisse

*member of
mint.alliance

Rapport de l'auditeur à la mandatée pour le prélèvement, la gestion et l'utilisation des TEA sur les emballages pour boissons en verre sur le décompte de

VetroSwiss

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons effectué l'audit du décompte de VetroSwiss, comprenant le bilan et le compte de pertes et profits pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016. Le travail de vérification s'est achevé le 13 juillet 2017.

Responsabilité de la mandatée

La responsabilité de l'établissement du décompte, conformément aux dispositions légales et au contrat du 22 janvier 2015 entre la Confédération suisse, représentée par l'office fédéral de l'environnement, et la mandatée, incombe à la mandatée. Cette responsabilité comprend l'établissement du décompte afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la mandatée est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le décompte. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que le décompte ne contient pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans le décompte. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le décompte puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation du décompte dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le décompte pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 est conformes à la loi suisse et au contrat du 22 janvier 2015 entre la Confédération suisse, représentée par l'office fédéral de l'environnement, et la mandatée.

Berne, le 25 mai 2018 hm/kz
135200RB2016_7

Dr. Röthlisberger AG

Hanhy Meister
Experte-comptable diplômée
Experte-réviseur
(Responsable pour la révision)

Fabio Krieger
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur

- Décompte 2016 (bilan et compte de pertes et profits)
Somme du bilan CHF 31'836'902.11 / Résultat de l'exercice CHF 375'464.38

3. Séries temporelles

3.1. Recettes nettes de la TEA

	Recettes nettes (CHF)	Evolution (%)
2016	31'287'834	106.3%
2015	31'457'082	106.9%
2014	31'362'106	106.5%
2013	30'864'714	104.9%
2012	30'984'027	105.3%
2011	31'879'377	108.3%
2010	31'463'491	106.9%
2009	30'640'639	104.1%
2008	29'924'132	101.7%
2007	30'455'538	103.5%
2006	29'505'056	100.2%
2005	29'500'632	100.2%
2004	29'353'165	99.7%
2003	29'434'387	100.0%
2002	24'965'057	-

3.2. Tarif de l'indemnité standard

	Tarif de l'indemnité standard (CHF)	Evolution (%)
2016⁴⁾	91.00	86.7%
2015 ³⁾	99.00	94.3%
2014	93.50	89.0%
2013	93.50	89.0%
2012	96.00	91.4%
2011	100.00	95.2%
2010	101.00	96.2%
2009	100.00	95.2%
2008	99.00	94.3%
2007	107.00	101.9%
2006 ²⁾	105.00	100.0%
2005 ²⁾	108.00	102.9%
2004 ²⁾	117.00	111.4%
2003	105.00	100.0%
2002 ¹⁾	82.35	-

¹⁾ En 2002, 3 millions de francs ont été versés dans un fonds au titre de réserve pour distributions futures.

²⁾ En 2004 - 2006, 1 million de francs ont été retirés, chaque année, du fonds de réserve pour distributions futures et versés.

³⁾ En 2015, une indemnités exceptionnelle de 5,50 francs par tonne a été versée en plus de l'indemnité standard.

⁴⁾ En 2016, 265'000 francs suisses ont été affectés au fonds en tant que réserve pour distributions futures.

3.3. Quantité collectée

	Quantité collectée (Tonnes)	Evolution (%)
2016	342'476	116.2%
2015	334'811	113.6%
2014	329'980	111.9%
2013	331'845	112.6%
2012	324'729	110.1%
2011	321'554	109.1%
2010	318'301	108.0%
2009	315'974	107.2%
2008	310'287	105.2%
2007	305'000	103.5%
2006	302'080	102.5%
2005	293'822	99.7%
2004	298'839	101.4%
2003	294'814	100.0%
2002	283'752	-

3.4. Types de collecte et de valorisation

	Verre entier	Tessons triés	Tessons non triés	
		(Pour verre neuf ou produits à haute valeur écologique)	(Pour verre neuf ou produits à haute valeur écologique)	(Autre valorisation)
2016	1.2%	70.6%	28.0%	0.1%
2015	5.7%	66.0%	28.1%	0.1%
2014	1.2%	71.4%	27.2%	0.2%
2013	1.4%	70.4%	28.2%	0.03%
2012	1.2%	70.1%	28.7%	0.04%
2011	1.3%	70.7%	27.9%	0.03%
2010	1.6%	69.6%	28.7%	0.2%
2009	1.5%	69.8%	28.5%	0.2%
2008	1.5%	69.7%	25.9%	3.0%
2007	1.6%	68.9%	24.0%	5.5%
2006	1.8%	68.8%	20.2%	9.2%
2005	2.3%	66.4%	19.2%	12.1%
2004	2.4%	62.9%	2.9%	31.7%
2003	2.3%	62.0%	3.0%	32.7%
2002	2.2%	59.2%	2.6%	36.0%

3.5. Utilisation des moyens

	Collecte, transport et traitement du verre usagé	Activités d'information	Coûts administratifs, coûts d'exploitation, projets et autres activités
2016	90.7%	4.9%	4.4%
2015	91.4%	3.8%	4.9%
2014 ¹⁾	93.6%	3.7%	2.6%
2013	91.4%	5.3%	3.3%
2012	91.8%	4.9%	3.3%
2011	92.3%	4.5%	3.2%
2010	92.4%	4.4%	3.2%
2009	92.5%	4.3%	3.1%
2008	92.2%	4.5%	3.3%
2007	92.4%	4.5%	3.1%
2006	92.7%	4.0%	3.4%
2005	92.2%	4.6%	3.2%
2004	93.4%	3.5%	3.1%
2003	92.5%	4.5%	2.9%
2002	89.8%	6.6%	3.6%

¹⁾ Déplacement partiel des coûts de l'année 2014 sur l'année 2015, y.c. la part des coûts de traitement de l'organisation précédente ainsi que les coûts pour la restructuration de l'organisation